

L'ÉGALITÉ

au cœur des

MUNICIPALITÉS :

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

POURQUOI
une politique
d'égalité ?

Malgré tous les acquis des dernières décennies, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent sur les plans social, économique et politique. Voici des enjeux qui concernent les municipalités :

- nombre de femmes dans les postes électifs et décisionnels
- conciliation travail-famille
- sécurité des lieux publics
- adaptation des services et des transports en commun
- rôle décisionnel et besoins des femmes dans l'aménagement du territoire
- intégration et maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins de la municipalité

POURQUOI
les municipa-
lités ?

Les municipalités sont les lieux décisionnels les plus proches de la population, et leurs initiatives méritent d'être encouragées afin de rendre les milieux de vie mieux adaptés aux besoins spécifiques des femmes et de favoriser une participation égalitaire des femmes et des hommes au développement de leur communauté.

POLITIQUE D'ÉGALITÉ

Qu'est-ce qu'une politique d'égalité municipale ?

L'adoption d'une politique d'égalité dans une municipalité vise à établir les balises qui permettront de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vient reconnaître officiellement la préoccupation qu'accorde une municipalité à l'égalité dans sa gouvernance et ses services.

Quel est son contenu ?

- Une déclaration de principe ou d'intention
- Un état de situation
- Des objectifs
- Des axes d'intervention
- Des éléments de mise en œuvre

Comment assurer sa pérennité ?

- Un plan d'action
- La transversalité (ADS*)
- La mise en place d'une instance de veille (ex.: comité Femmes et villes)
- Des indicateurs de suivi et de résultats
- Une personne responsable du dossier

* L'analyse différenciée selon les sexes est un outil d'aide à la décision qui permet de discerner, de façon préventive, les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet ou d'un service municipal destiné à la population. Son objectif est d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Axes d'intervention possibles

- Gouvernance et parité
- Sécurité et aménagement urbain
- Conciliation travail-famille
- Services à la population
- Transport et mobilité
- Gestion interne et ressources humaines

Politiques d'égalité au Québec

- Douze politiques d'égalité municipales en vigueur (une à Montréal et onze dans la région du Bas-Saint-Laurent, dont une dans une MRC)
- Exemples d'actions :
 - › intégration de l'ADS dans le plan de développement
 - › mise en place d'une halte-garderie lors de la tenue d'événements
 - › insertion de mesures de soutien à la conciliation travail-famille-implication sociale dans les contrats de travail
 - › application des principes de la rédaction épiciène
 - › accessibilité des trottoirs aux poussettes
 - › formation d'un comité Femmes et municipalité
 - › modification de l'horaire des services de loisirs et de culture pour en favoriser l'accessibilité aux femmes



Outils disponibles

- Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation - Pour une gouvernance équitable (Récif 02) (www.recif02.com)
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes - Guide d'implantation à l'intention des municipalités de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine (Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine) (www.femmesjim.qc.ca)

Plan d'action gouvernemental

Le gouvernement a adopté le plan d'action 2011-2015 découlant de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Dans ce plan, la mesure 96 prévoit sensibiliser les municipalités du Québec à l'adoption de politiques d'égalité.



Joindre le Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : 418 643-9052
Télécopieur : 418 643-4991

www.scf.gouv.qc.ca

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 